RAPPORT D'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE

Nous soussignés, Docteur Jean Edouard BENOISTON et Gérard CASTAIGNS (rapporteur), Neuropsychiatres, Psychiatres des Hôpitaux, Médecins Chefs de Service au Centre Hospitalier Spécialisé de Quimper, Experts près la Cour d'Appel de Rennes,

Commis par Ordonnance de M. Jean-Jacques VENET, Juge d'Instruction au Tribunal de grande instance de Quimper, en date du 22 mai 1978 (N° du Parquet : 5563/78 - N° de l'Instruction : 50/78),

Vu l'information suivie contre :

- M. MADEC Claude
  né le 1er avril 1937 à Esquibien
  domicilié à Kergadon, Esquibien
  maçon en invalidité

inculpé de violences et voies de fait contre un agent de la force publique ayant entraîné une blessure - Dégradation volontaire de véhicule.

Avons la mission de procéder à l'examen psychiatrique de l'inculpé et de répondre notamment aux questions suivantes :

1°) L'examen du sujet révèle-t-il chez lui des anomalies mentales ou psychiques ? Le cas échéant, les décrire et préciser à quelles affections elles se rattachent;

2°) L'infraction qui est reprochée au sujet est-elle ou non en relation avec de telles anomalies ? (au sens de l'article 64 du Code Pénal)

3°) Le sujet présente-t-il un état dangereux ?

4°) Le sujet est-il accessible à une sanction pénale ?

5°) Le sujet est-il curable ou réadaptable ?

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et nous être entourés de tous les renseignements utiles de nature à éclairer notre jugement, nous avons accompli notre mission médico-légale le vendredi 9 juin 1978 au cabinet médical de l'un de nous et consigné notre opinion dans le présent rapport dont nous affirmons le contenu sincère et véritable.

•

• •

LES FAITS :

MADEC Claude a présenté dans la soirée du 18 mai 1978 des troubles du comportement à type de conduites déviantes et inadaptées se révélant, face à l'opposition rencontrée, violentes et clastiques.

On peut ainsi résumer les événements : Vers 22 H., il a quitté son domicile à Bequibien muni de deux drapeaux, l'un breton tenu dans la main droite, l'autre confectionné avec un tissu de couleur rouge dans la main gauche, brandis à bout de bras, pour se diriger à pied sur la route de Pont-Croix au milieu de la chaussée.

Plusieurs automobilistes, intrigués par cette attitude ont alerté la gendarmerie de Pont-Croix, d'autant que l'un d'eux, voulant s'opposer à la progression de MADEC - c'est tout au moins ce qu'affirme celui-ci - avait reçu sur la carrosserie de son véhicule un coup de hampe fermement asséné par le marcheur.

Les gendarmes se sont alors portés à sa rencontre pour l'intercepter : Mais cette intervention a été à l'origine d'une réaction particulièrement violente et agressive du sujet, l'interpellation se transformant très vite en pugilat.

Les gendarmes sont parvenus très difficilement à le maîtriser, l'un d'eux étant d'ailleurs blessé superficiellement (plaies du cuir chevelu et de la main) alors que MADEC portait à son entrée à l'hôpital divers hématomes sous-cutanés bénins.

En dépit de la contention réalisée, le sujet est néanmoins parvenu à se débattre farouchement dans le véhicule de la gendarmerie où on l'avait fait monter, occasionnant différents dommages à l'habitacle.

A noter que l'état d'agitation psychomotrice intense s'est poursuivi de façon paroxystique à la Gendarmerie, puis à la Maison d'Arrêt de Quimper où il avait été transféré le 19 mai, enfin à son admission à l'Hôpital Gourmelon le même jour.

MADEC nie formellement toute consommation alcoolique antérieure aux incidents alors que l'alcootest pratiqué à la Gendarmerie s'est révélé positif (cotation 3 selon le procès-verbal de la maréchaussée).

Nous n'avons pas eu connaissance des résultats du dosage d'alcoolémie effectué à partir du prélèvement sanguin, le Docteur LELIAS de Pont-Croix ayant été requis pour la ponction veineuse.

MADEC est donc poursuivi pour les délits suivants :

- Violences et voies de fait contre un agent de la force publique ayant entraîné une blessure.
- Dégradation volontaire de véhicule.

ANTECEDENTS :

L'inculpé n'a aucun passé déviant ou délinquant. Les renseignements fournis par le maire d'Esquibien sont favorables ("Homme sérieux. Ne sort jamais..."). De même, au plan psychiatrique, il n'a jamais été amené à une consultation ou à une hospitalisation spécialisées.

Nous avons contacté le Docteur Raoul LELIAS, son médecin traitant, qui a signalé quelques tendances éthyliques surtout à son retour d'Algérie, moins évidentes à l'heure actuelle, qui l'ont mené à l'Hôpital Laënnec de Quimper du 25 février au 13 mars 1974 (on aurait alors évoqué une "hépatite").

Quant à la pathologie présentée alors qu'il était militaire en Algérie, elle reste floue ne s'appuyant sur aucun document médical et de reconstitution anamnestique très imparfaite. Le sujet évoque une Dysenterie qui ne serait pas amibienne (?), un diabète (non retrouvé à l'Hôpital Gourmelen), des séquelles de panaris et de piqûres d'insecte : Il n'aurait jamais été hospitalisé, ne faisant qu'un bref séjour à l'infirmerie de sa garnison.

BIOGRAPHIE :

MADEC, qui est célibataire, a toujours vécu à Esquibien chez ses parents, actuellement retraités, qui étaient agriculteurs, exploitant comme métayers une ferme de 17 Ha.

Il possède un frère de six ans son aîné, également célibataire.

Sa scolarité s'est terminée à 12 ans (il n'a pas atteint la classe du Certificat d'Etudes Primaires). Incidemment, et alors qu'il apparait très imprégné par la culture celte, il critique assez amèrement l'attitude des enseignants qui réprimaient alors toute expression bretonnante chez les enfants.

Il a dès lors travaillé à la ferme avant d'accomplir son service militaire en Algérie du 13 mai 1957 au 28 décembre 1959 dans les Djebels, participant directement aux opérations et faisant même partie un temps des "Sections Spéciales" : Il exprime à propos de cette expérience de guerre une certaine satisfaction, un intérêt évident qu'il rattache à son goût du risque. Sa démobilisation lui aurait ainsi été pénible, tout comme son départ de l'Algérie "sa seconde patrie".

Il a repris ensuite ses activités agricoles avec ses parents mais ceux-ci ayant racheté une petite partie de la propriété (5 Ha) dont l'exploitation revenait à son frère, il a dû envisager une reconversion professionnelle en 1971 : C'est ainsi qu'il a suivi un stage de F.P.A. à Ergué-Armel obtenant son C.A.P. de maçon.

Ce métier à vrai dire ne l'a occupé que très irrégulièrement car il commençait alors à ressentir des troubles somatiques, cénesthésiques multiples traduisant un vécu corporel irrationnel, chaotique et discordant : Il évoque ces manifestations dans ces termes : "La saleté restait dans mon corps, la peau ne transpirait pas assez. Ça me détraquait le foie, le rein. J'étais obligé de boire de l'alcool pour tenir le coup alors que je déteste l'alcool : C'était un médicament pour moi. Je ne transpirais pas assez alors je

m'essoufflais. J'ai gonflé par la flotte, j'avais trop de gaz carbonique dans le corps. Mes pores étaient bouchés. Il fallait que je revive mon passé en Algérie. Je me couvrais pour imiter les habitudes des indigènes de là-bas". Et d'ajouter : "J'ai la même maladie que Thévenet"(Il s'agit d'un coureur cycliste).

Il est alors mis en longue maladie puis en 1974 en Invalidité.

Depuis, il n'a plus que quelques activités domestiques vaquant également à de menus travaux de maçonnerie dans la ferme.

Il semble avoir très peu de relation avec l'extérieur, la famille vivant très repliée sur elle-même, en vase clos, avec des préoccupations matérielles, financières prévalentes ces derniers temps (problèmes d'arriéré d'impôts, de prestations sociales, de pension militaire pour lui-même).

Il affirme d'ailleurs, comme un présage inquiétant, avoir reçu la visite d'un "inspecteur des renseignements généraux" (sic).

Enfin MADEC apparait être un autodidacte s'abreuvant de toute littérature primitive épique, mystique, ésotérique qu'il trouve dans la bibliothèque familiale. !!! ...

EXAMEN :

MADEC est donc en traitement à l'Hôpital Gourmelen dans le Service de l'un de nous qui note sur l'observation à l'entrée : "un état de surexcitation avec comportement frénétique qui n'apparait être que la manifestation extérieure d'une conscience agitée et profondément perturbée".

Ces troubles psychomoteurs suraigus se sont bien vite calmés avec l'application d'une thérapeutique adaptée et le sujet se présente à nous aujourd'hui parfaitement serein et apaisé.

Il s'agit d'un homme de taille et de corpulence moyennes, au visage peu mobile, au regard morne avec une forte canitie

qui ainsi que l'habitus général marquent un certain vieillissement prématuré.

L'expression est spontanée et confiante, les propos lucides dans la conversation banale, dans la reconstitution biographique, paraissant adaptés au concret.

Mais juxtaposé à cette perception effective et pragmatique du réel quotidien et au-delà de celui-ci existe un très important délire d'essence, de support fantastiques se développant en réseau, en secteur : Son contenu est extrêmement riche même si les maigres possibilités verbales et explicatives du malade en limitent quelque peu l'expression au niveau de l'éprouvé perceptif.

Il emprunte ses thèmes aux mythes archaïques et universels, aux récits fabuleux et légendaires.

MADEC s'identifie ainsi aux personnages mythologiques : Il dit avoir été Lancelot du Lac alors qu'une "force" le poussait en avant sur la route à la recherche du Roi Arthur ; Chevalier de la Table Ronde, disciple du roi légendaire, échappé d'un roman courtois du Cycle Breton, il est investi d'un pouvoir surnaturel et prophétique - la quête du Graal - assimilant d'ailleurs à travers le nombre, les Chevaliers aux Apôtres, ceci n'en déplaise à "cette putain d'Anne de Bretagne" (sic).

L'énorme production délirante où la mythomanie la plus débridée intègre de façon totalement irrationnelle des bribes légendaires et historiques, des fragments épiques, des archaïsmes bibliques, des élans d'épopées visionnaires, se fond dans un cogito cosmogonique abscons, dans une entropie universelle, marqués par des symboles, des allégories, des métaphores hermétiques, dominés par la triangulation, la triade, la trilogie : les références fournies sont le "Triangle des Bermudes", les "trois astres terre, lune et soleil", les "négatif, positif et le rayonnement", la "marée blanche (l'atome), le Duperrey (bateau de la Marine Nationale)" ce dernier élément le laissant perplexe et circonspect... Quant à l'Etat français il est en révolution parce qu'il y a quatre partis politiques, c'est-à-dire un de trop...

Tous les propos sont diffluents, imprécis, insystématisés, paralogiques, déréels, directement issus à travers la fiction archaïque d'un inconscient pulsionnel effréné.

Le binôme grandeur-persécution prend l'aspect au-delà des identifications et de la participation aux phénomènes fabuleux et surnaturels, de thèmes de spoliation préférentiellement centrés sur le patrimoine familial : Il est persuadé que sa terre est convoitée par un "Belge" sans pouvoir apporter une ébauche de preuve : Cette suspicion trouverait son origine dans une altercation survenue entre un tel ressortissant et l'un de ses voisins. Et il ajoute : "Il a quelque chose qui cloche, quelque chose qui se trouve dans notre dos", évoquant le clan familial.

Les mêmes sentiments de préjudice se manifestent à propos d'une pension militaire qu'il estime lui être due depuis ses ennuis en Algérie mais à l'égard de laquelle il n'aurait pas encore fait la moindre demande aux autorités compétentes. Ces idées préjudicielles prennent d'ailleurs fréquemment un caractère impersonnel et c'est la société toute entière qui est visée à travers elles.

Il relate enfin longuement une expérience hallucinatoire survenue en 1974 au cours de laquelle il a observé un phénomène "comme un OVNI" fait d'une boule brillante aux rayonnements polychromes, avec immédiatement des références bibliques (Moïse sauvé des eaux) selon un processus d'imageries à défilement kaléidoscopique en investissant le phénomène visuel d'un pouvoir animiste "le corps vivant", "l'oeil qui voit tout" (le Graal ?) qui doit être rapproché de son vécu intime une fois de plus identificatoire : Il était Caïn et son frère Abel...

DISCUSSION DIAGNOSTIQUE :

Nous sommes en présence d'une bouffée délirante aiguë mais qui n'apparait être qu'un moment fécond, qu'une poussée évolutive d'une psychose chronique qui semble avoir débuté en 1974 par une expérience délirante primaire c'est-à-dire un accès inaugural dans une atmosphère de mystère, d'hostilité de l'ambiance (retour d'Algérie, difficulté de sa

reconversion), d'étrangeté (éprouvé corporel chaotique). Les phénomènes hallucinatoires visuels avec déjà leurs références mythiques et incongrues ont réifié le processus psychopathologique.

Le malade a d'ailleurs conscience que cela a été un début à partir duquel dit-il "j'ai été guidé : Tout s'est modifié et ma vie est devenue comme si j'étais programmé sur ordinateur".

On voit que le syndrome d'influence est manifeste : Il est aussi investi d'un pouvoir merveilleux et surnaturel de réincarnation, palingénésique, qui lui permet une reconstruction psychique purement subjective, totalement extravagante avec un extraordinaire polymorphisme des thèmes et des mécanismes (inventifs, intuitifs, issus du monde fabuleux et irréel de l'enfance, des mythes universels, des dogmes religieux, des représentations iconologiques).

La pensée se nourrit d'abstraction et de symbolisme avec pour référence la modification fondamentale de l'expérience sensible du Monde. L'imagination créatrice délirante - proche parfois de la démarche surréaliste - semble trouver toute son inspiration à partir de l'ensemble de l'acquis culturel du sujet ce qui explique du moins pour une part les thèmes totalement juxtaposés, n'ayant aucun caractère transactionnel.

Le délire s'alimente d'herméneutique, de grandiose, d'étrange, de féérique : Le seuil de vraisemblance ici n'existe pas, il y a collusion du temps et de l'espace dans la néoréalité délusive.

Tout devient signifiant pour le malade, les coïncidences obscures sont révélatrices, les perceptions amphigouriques enrichissent sa glose marginale. C'est une recherche prophétique de l'Etre, de l'essence de la matière qui se dessine et que matérialise le Graal avec toutes connotations allégoriques et utopiques.

On doit donc évoquer devant un tel processus une psychose paraphrénique à forme fantastique d'autant - et ceci

est pathognomonique - que le malade garde intacte et disponible l'image de sa personnalité : Le délire bien qu'efflorescent n'envahit pas la totalité du psychisme et retentit peu sur les fonctions intellectuelles, sur le fonds mental, laissant au malade en dehors de l'épisode aigu qui nous concerne, une certaine adaptation à la vie quotidienne.

Quelques éléments cependant apparaissent un peu atypiques dans ce syndrome paraphrénique notamment la très faible systématisation du délire et son caractère souvent très hermétique. Le malade n'a aucun souci d'explication ni de causalité, son vécu est peu pénétrable souvent incompréhensible en dépit du symbolisme qu'il exprime et le sentiment d'agression dépersonnalisante, de déformation abstraite et stéréotypée du Moi reste suspect.

Cette tonalité paranoïde du tableau clinique ne mure pas cependant le malade dans un autisme froid et lointain. Les possibilités de communication sont réelles comme nous l'avons vu, non ambivalentes, sans rétraction anachorétique avec surtout cette préservation de tout un secteur "externe" de sa personnalité, syntone et adapté à l'ambiance et qui masque les perturbations psychotiques sous-jacentes.

Il n'apparait pas rationnel après ce qui a été rapporté de discuter un diagnostic différentiel parmi les psychoses chroniques "endogènes".

De même un processus psychotique toxique (encéphalopathie alcoolique), organique (Paralysie Générale, troubles endocriniens) seront éliminés sur les examens cliniques et neurologiques totalement négatifs ainsi que les résultats des tests biologiques déjà pratiqués chez le malade dans le Service. Enfin l'absence d'élément confusionnel ou de signes de détérioration psycho-intellectuelle a été soulignée.

Quant au problème d'un éthylisme banal, sans retentissement encéphalique, il est vraisemblable qu'il existe, de façon modérée, en dépit des dénégations du sujet, qui ne reconnait qu'une intempérance passée.

Quoi qu'il en soit, la symptomatologie aiguë présentée ne peut être d'aucune manière rattachée à une ivresse excito-

motrice ne serait-ce que parce que l'état d'agitation se poursuivait encore plus de vingt-quatre heures après les incidents initiaux.

Restent enfin les manifestations de séquelles post-traumatiques crâniennes graves ou de comitialité notamment temporale vis-à-vis desquelles l'anamnèse est muette.

A titre complémentaire, nous avons enregistré un tracé électroencéphalographique dont un extrait est annexé au présent rapport. En voici les conclusions qui réfutent ces hypothèses : "Tracé de type physiologique, dépourvu de toute altération".

APPRECIATIONS MEDICO-LEGALES :

Elles découlent directement de l'observation clinique à savoir :

1 - MADEC présente une psychose chronique patente de type paraphrénique depuis 1974 semble-t-il, évoluant à bas bruit, dans un milieu particulièrement tolérant et isolé.

2 - C'est à l'occasion d'une réactivation de ce processus psychotique sur un mode suraigu, dans un contexte très troublé par des préoccupations personnelles et familiales que MADEC a commis les infractions qui lui sont reprochées.

3 - Il apparait évident que son état mental alors profondément altéré, n'ayant plus aucune référence à la réalité (il faut rappeler qu'il se vivait comme étant Lancelot du Lac ou un Chevalier de la Table Ronde) est à l'origine de la perte complète du contrôle de lui-même, de ses capacités d'adaptation et pour tout dire de son libre arbitre.

4 - L'opposition qu'il a rencontrée d'abord discrète de la part des automobilistes puis plus évidente des gendarmes n'a fait que décupler son agressivité. Il faut se souvenir ici que le délire est à forme bipolaire grandeur-persécution et que, manifestement, il a interprété l'attitude

des personnes venues à sa rencontre comme hostile voire préjudicielle, les assimilant dans sa production imaginative à ses ennemis contre lesquels il partait guerroyer avant de retrouver le Roi Arthur : Il est d'ailleurs significatif à ce niveau qu'il ait pris les représentants de la force publique pour de "faux gendarmes".

5 - Seule la thérapeutique psychiatrique a pu venir à bout des troubles comportementaux du sujet, même si le processus délirant reste encore très actif.

CONCLUSIONS :

1°) MADEC Claude, âgé de 41 ans, inculpé de violences et voies de fait contre un agent de la force publique ayant entraîné une blessure et de dégradation volontaire de véhicule, est atteint d'une maladie mentale psychotique réalisant une paraphrénie fantastique à tonalité subdiscordante.

2°) Les infractions reprochées sont en relation directe avec cette psychose chronique qui évolue actuellement selon un processus de réactivation aiguë : les troubles du comportement imputés en constituent des modalités symptomatiques qui doivent faire considérer que le sujet était en état de démence selon l'article 64 du Code pénal au moment des faits.

3°) Le sujet peut présenter dans des conditions définies, une dangerosité lors des périodes actives de sa psychose.

Il garde néanmoins habituellement une certaine adaptation à l'existence quotidienne.

4°) MADEC n'est pas accessible à une sanction pénale.

5°) Il peut être curable dans la mesure où le traitement psychiatrique - d'ores et déjà institué - devrait

permettre une certaine rémission de la symptomatologie en fixant, enkystant les convictions délirantes (il est exceptionnel dans ce cadre nosographique de pouvoir les faire complètement disparaître) permettant ainsi une réadaptation socio-familiale à condition que l'isolement de son milieu existentiel habituel ne soit pas trop prolongé.

QUIMPER, le 13 juin 1978

Dr. Jean Edouard BENOISTON Dr. Gérard CASTAIGNS